

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 3 FÉVRIER 2025**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu les articles R. 2194-1 et R. 2194-8 du Code la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 16 «Clauses complémentaires » du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande n° 2022220146 pour la fourniture de matériel de signalisation - lot n° 1 : panneaux de police conclu avec la société SIGNAUX GIROD SAS (39401 MOREZ CEDEX) pour les seuils annuels suivants :

	Seuil minimum annuel H.T.	Seuil maximum annuel H.T.
Ville de Gap	0,00 Euros	25 000,00 Euros
Communauté d'Agglomération GAP - TALLARD - DURANCE	0,00 Euros	3 800,00 Euros
TOTAL	0,00 Euros	28 800,00 Euros

- Et pour la durée de l'accord-cadre soit 12 mois, à compter de sa date de notification, renouvelable deux fois pour une année ;
- Vu la demande de reconduction par anticipation émanant de la Direction de la Voirie pour cause de seuil atteint de manière prématurée et modifiant le terme du marché au 1er avril 2025 ;
  - Vu la demande de la Direction de la voirie de modifier le montant maximum global de l'accord-cadre pour répondre à un besoin de prestations urgentes pour la Ville ;
  - Considérant la nécessité de modifier le seuil maximum global pour répondre aux besoins de la Collectivité par voie d'avenant.

**DÉCIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2022220146 relatif à la fourniture de matériel de signalisation pour le lot n° 1 : panneaux de police conclu avec la société SIGNAUX GIROD SAS afin de modifier le seuil maximum global de la Ville dans la limite réglementaire des 10 % conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique pour répondre à un besoin supplémentaire de la Collectivité.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de l'accord-cadre : OUI

Nouveau seuil de l'accord-cadre pour la Ville de Gap, suite à l'avenant n° 1 :

Lot	Seuil minimum initial annuel H.T.	Seuil maximum initial annuel H.T.	Seuil maximum initial total sur la durée de l'accord-cadre H.T.	Nouveau seuil maximum total sur la durée de l'accord-cadre H.T.	Pourcentage d'augmentation
1	0,00 €uros	25 000,00 €uros	75 000,00 €uros	82 500,00 €uros	+ 10 %

Soit une augmentation de 7 500,00 €uros H.T.

- Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais de l'accord-cadre : NON

*Le reste sans changement.*

### ARTICLE 2 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 3 FÉVRIER 2025

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

05/02/2025  
05/02/2025

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2025_02_59
Objet :	Marché n° 220146 - Fourniture de matériel de signalisation - Lot n° 1 : panneaux de police - Titulaire : SIGNAUX GIRD SAS - Avenant n° 1
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-03 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20250203-D2025_02_59-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	960 o
Nom métier : 005-210500617-20250203-D2025_02_59-AI-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Acte individuel)</b>	application/pdf	58.6 Ko
Nom original : D_16066.pdf		
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20250203-D2025_02_59-AI-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 février 2025 à 09h16min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 février 2025 à 09h16min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 février 2025 à 09h16min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 février 2025 à 09h19min55s	Reçu par le MI le 2025-02-05